



achat en indivision et séparation

Par **garoulou**, le **23/11/2010 à 20:17**

bonjour, j'héberge momentanément un ami, lourdement handicapé (+80%) depuis intervention chirurgicale en sept. 2008. Il avait acheté en 2007 une maison en indivision 50/50 avec sa compagne d'alors. En septembre 2009 cette dernière n'a pas voulu qu'il regagne le domicile après une année d'hospitalisation et rééducation. La maison est en vente depuis un an maintenant sans succès puisque cette personne fait manifestement aucun effort pour vendre selon les agences consultées. Elle habite cette maison pour le montant de 650 euros (sa part de remboursement de prêt, et son ex compagnon rembourse lui aussi cette somme. Un notaire nous a dit qu'elle lui doit une indemnité compensatoire, elle ne veut pas en entendre parler car elle ne peut la payer. Que faut-il faire ? entamer une procédure ? et de quelle façon ? Ce monsieur est à nouveau hospitalisé et devrait par la suite intégrer un foyer pour retraités mais sa retraite ne suffira pas à régler le prêt et le loyer. Merci d'avance

Par **Domil**, le **23/11/2010 à 20:32**

Il doit s'occuper lui-même de la vente, ou mandater quelqu'un. Ce n'est pas seulement à elle de faire des efforts pour vendre (en fait, elle n'a pas à faire d'effort, puisque c'est lui qui veut vendre)

Sont-ils co-emprunteurs d'un prêt, ou deux prêts, chacun à leur nom ?

Par **garoulou**, le **23/11/2010 à 22:29**

bonsoir, je me suis mal exprimée je pense. La mise en vente a été effectuée d'un commun accord en novembre 2009. plusieurs agences sont mandatées qui s'accordent à dire qu'il faut baisser le prix mais Mme ne veut pas. Ils ont souscrit un prêt commun. Que se passera-t-il si Mr ne peut plus honorer les mensualités du prêt ? merci encore.